

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87402380.7

51 Int. Cl.4: **A 44 C 7/00**

22 Date de dépôt: 22.10.87

30 Priorité: 05.11.86 FR 8615389

43 Date de publication de la demande:
01.06.88 Bulletin 88/22

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Verbuyt, Yayane-Marianne
Domaine de Bala
Porto Vecchio Corse (FR)

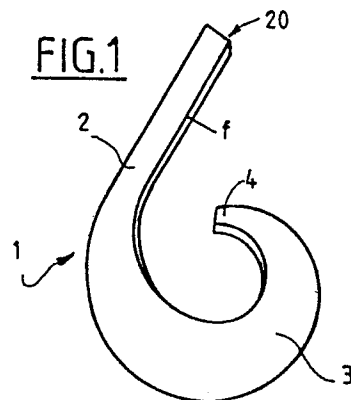
72 Inventeur: Verbuyt, Yayane-Marianne
Domaine de Bala
Porto Vecchio Corse (FR)

74 Mandataire: Cabinet Pierre HERRBURGER
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris (FR)

54 **Boucle d'oreille.**

57 La présente invention concerne une boucle d'oreille.

Cette boucle d'oreille est caractérisée en ce qu'elle est constituée par, d'une part, une branche de maintien (2) essentiellement rectiligne destinée à passer derrière l'oreille de l'utilisatrice au niveau de la naissance de celle-ci et, d'autre part, une boucle de fixation (3) destinée à passer au-dessous du lobe pour venir en appui sur la partie inférieure du pavillon située en avant de l'orifice externe du conduit auditif.



Description

" Boucle d'oreille "

La présente invention se rapporte à une boucle d'oreille.

Depuis les temps les plus anciens, les femmes ont été attirées par les bijoux et, les boucles d'oreilles constituent l'une des parures les plus prisées par celles-ci.

On distingue, généralement, deux types de boucles d'oreilles, à savoir, d'une part, les "clips" constitués par une pince à ressort destinée à être fixée au lobe de l'oreille de l'utilisatrice et, d'autre part, les systèmes pour oreilles percées qui sont constitués par une broche, le cas échéant filetée, coopérant avec un écrou ou autre élément de fermeture.

Les "clips" présentent l'inconvénient d'être peu confortables pour l'utilisatrice et de risquer de s'ouvrir facilement ; beaucoup de femmes ne supportent pas le pincement du lobe inhérent au port de ce type de boucles d'oreilles.

De plus, les "clips" sont toujours des bijoux fantaisie et ne peuvent pas être réalisés en des métaux précieux étant donné le caractère peu sûr de leur système de fermeture.

Lorsqu'une femme désire se parer de boucles en pierres précieuses, ou même en or ou en argent, il lui est indispensable d'utiliser des systèmes du second type, c'est-à-dire de se faire percer les oreilles ; il s'agit là d'une opération toujours désagréable et quelque fois, non anodine à cause des risques d'injection. De plus, les systèmes de fermeture pour oreilles percées ne sont adaptés que pour des bijoux de faible poids, à cause des risques de déformation, voire de déchirures du lobe, pouvant être entraînées par le port de bijoux trop lourds.

Ces considérations font que les systèmes pour oreilles percées ne peuvent s'adapter qu'à des boucles très classiques, et qu'il n'existe, actuellement, pas de boucles d'oreilles fantaisie, notamment de boucles d'oreilles de grande dimension pouvant être réalisées dans des métaux précieux tels que l'or ou l'argent, et ce, tout en pouvant être portées par les femmes dans des conditions satisfaisantes du point de vue du confort et sans risques de perte.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients en proposant une boucle d'oreille pouvant être portée par des utilisatrices aux oreilles non percées, sans occasionner de gêne, notamment au niveau des lobes.

A cet effet, l'invention concerne une boucle d'oreille du type ci-dessus, caractérisée en ce qu'elle est constituée par une bande recourbée définissant, d'une part, une branche de maintien essentiellement rectiligne destinée à passer derrière l'oreille de l'utilisatrice au niveau de la naissance de celle-ci, en arrière du pavillon, et d'autre part, une boucle de fixation se raccordant à la branche de maintien et destinée à passer au-dessous du lobe pour venir en appui par son extrémité ou extrémité de fixation sur la partie inférieure essentielle plane du pavillon située en avant de l'orifice externe du

conduit auditif, la répartition des poids et la position du centre de gravité de la bande étant telles que lorsque l'utilisatrice met en place l'extrémité de fixation de la boucle de fixation sur le pavillon de son oreille, la branche de maintien se trouve automatiquement rappelée en direction de la partie arrière du pavillon pour venir en appui contre celle-ci.

La branche de maintien fait, en quelque sorte, office de balancier pour bloquer la boucle en position après sa mise en place.

En conséquence, lorsque l'utilisatrice bouge la tête, cette branche est constamment rappelée contre la partie arrière de l'oreille, empêchant toute perte de la boucle.

Il s'agit là quasiment d'un autoblocage de celle-ci une fois mise en position.

Bien entendu, la boucle d'oreille décrite ci-dessus peut être en un matériau quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention. On obtient des résultats particulièrement satisfaisants tant du point de vue de l'esthétique que de celui du confort de l'utilisatrice, en fabriquant des boucles d'oreilles en argent massif.

Il est clair, de par la configuration décrite ci-dessus, que lorsqu'une utilisatrice a mis en place une boucle d'oreille selon l'invention, seule la boucle de fixation est visible autour du lobe de son oreille, tandis que la branche de maintien demeure cachée derrière celle-ci.

Bien entendu, cette boucle de fixation peut avoir une forme quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention ; il a cependant été démontré que, pour garantir un blocage satisfaisant de la boucle, il était particulièrement avantageux de donner à la boucle de fixation, une forme gauchie, notamment en forme d'hélice.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la branche de maintien se prolonge à son extrémité opposée à la boucle de fixation par une branche d'équilibrage s'étendant en avant de l'oreille de l'utilisatrice, le cas échéant jusqu'à la joue de celle-ci.

Le rôle de cette branche d'équilibrage est double : en effet, d'une part, elle améliore le blocage de la boucle d'oreille en jouant, en quelque sorte, le rôle de contrepoids, permettant un appui plus ferme de la branche de maintien derrière l'oreille de l'utilisatrice, et d'autre part, elle contribue à améliorer l'esthétique de l'ensemble ainsi réalisé.

Bien entendu, la branche d'équilibrage peut avoir une forme quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention et, par exemple, être recourbée vers le bas, ou bien être munie, à son extrémité, d'éléments décoratifs de forme quelconque.

Les caractéristiques de la boucle d'oreille qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une boucle d'oreille conforme à l'invention,
- la figure 2 représente la boucle d'oreille de la figure 1, une fois mise en place sur l'oreille

d'une utilisatrice,

- la figure 3 montre la partie arrière de l'oreille d'une utilisatrice portant une boucle conforme à l'invention,

- la figure 4 représente une première variante de boucle d'oreille,

- la figure 5 représente une seconde variante de boucle d'oreille.

Selon la figure 1, la boucle d'oreille est constituée par une bande 1, de préférence en métal, notamment en argent massif, qui est recourbée de manière à définir, d'une part, une branche de maintien 2 essentiellement rectiligne et, d'autre part, une boucle de fixation 3 qui est gauchie en forme d'hélice et se raccorde à la branche de maintien 2.

Selon les figures 1 et 2, la boucle de fixation 3 est destinée à passer au-dessous du lobe B de l'oreille A d'une utilisatrice, pour donner, une fois mise en place, un effet similaire à celui obtenu avec des boucles d'oreilles à "clips" classiques, notamment du type à anneau.

Pour permettre cette mise en place, l'extrémité ou extrémité de fixation 4 de la boucle de fixation 3 est destinée à venir en appui sur la partie inférieure C essentiellement plane du pavillon de l'oreille A de l'utilisatrice, située en avant de l'orifice externe D du conduit auditif.

parallèlement, et comme représenté sur la figure 3, la branche de maintien 2 est destinée à passer derrière l'oreille A de l'utilisatrice pour venir prendre appui en arrière du pavillon, au niveau de la naissance E de l'oreille A.

La possibilité d'un maintien stable de la boucle 1 une fois mise en place sur l'oreille A d'une utilisatrice dépend étroitement de la répartition des poids le long de la bande 1 ; il est, en effet, indispensable que, lorsque l'extrémité de fixation 4 est mise en place sur le pavillon C de l'utilisatrice, la branche de maintien 2 soit soumise à une force f tendant à la plaquer contre la partie arrière de l'oreille A au niveau de la naissance de celle-ci.

Pour parvenir à ce résultat, il est nécessaire que le centre de gravité de la boucle, au niveau duquel s'exerce la totalité du poids de la bande 1 une fois mise en place sur l'oreille A de l'utilisatrice, soit situé en avant de la branche de maintien 2, et à la partie inférieure de celle-ci ; en effet, dans ce cas, la branche de maintien 2 est soumise à un couple permettant d'aboutir pratiquement à un blocage de la boucle contre l'oreille de l'utilisatrice, et à l'impossibilité pour cette boucle de se dégager lorsque l'utilisatrice bouge sa tête plus ou moins brusquement.

Selon la figure 4, la branche de maintien 2 se prolonge, à son extrémité 20 opposée à la boucle de fixation 3, par une branche d'équilibrage 5 qui s'étend en avant de l'oreille de l'utilisatrice jusque sur la joue de celle-ci ; cette branche d'équilibrage 5 est terminée par un élément ornemental 6 permettant d'améliorer l'esthétique de la boucle d'oreille.

Parallèlement à son rôle purement esthétique, la branche d'équilibrage 5 joue le rôle de contre-poids pour améliorer le blocage de la bande 1 sur l'oreille A de l'utilisatrice.

La figure 5 représente une variante 5' de branche

d'équilibrage qui est recourbée vers le bas et est terminée par un élément décoratif 6'. Le rôle de la branche d'équilibrage 5' est exactement similaire à celui de la branche 5.

Revendications

1°) Boucle d'oreille caractérisée en ce qu'elle est constituée par une bande recourbée (1) définissant, d'une part, une branche de maintien (2) essentiellement rectiligne destinée à passer derrière l'oreille (A) de l'utilisatrice au niveau de la naissance (E) de celle-ci, en arrière du pavillon et, d'autre part, une boucle de fixation (3) se raccordant à la branche de maintien (2) et destinée à passer au-dessous du lobe (B) pour venir en appui par son extrémité ou extrémité de fixation (4) sur la partie inférieure essentiellement plane (C) du pavillon située en avant de l'orifice externe (D) du conduit auditif, la répartition des poids et la position du centre de gravité de la bande (1), étant telles que lorsque l'utilisatrice met en place l'extrémité de fixation (4) de la boucle de fixation (3) sur le pavillon de son oreille (A), la branche de maintien (2) se trouve automatiquement rappelée en direction de la partie arrière du pavillon pour venir en appui contre celle-ci.

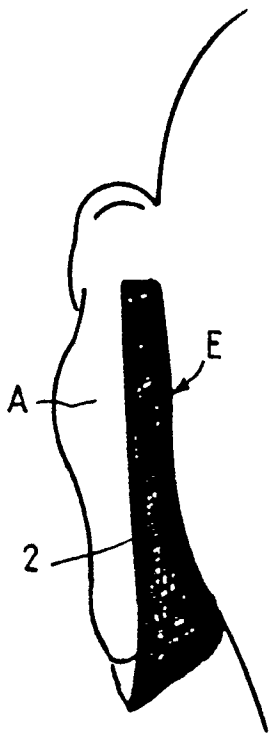
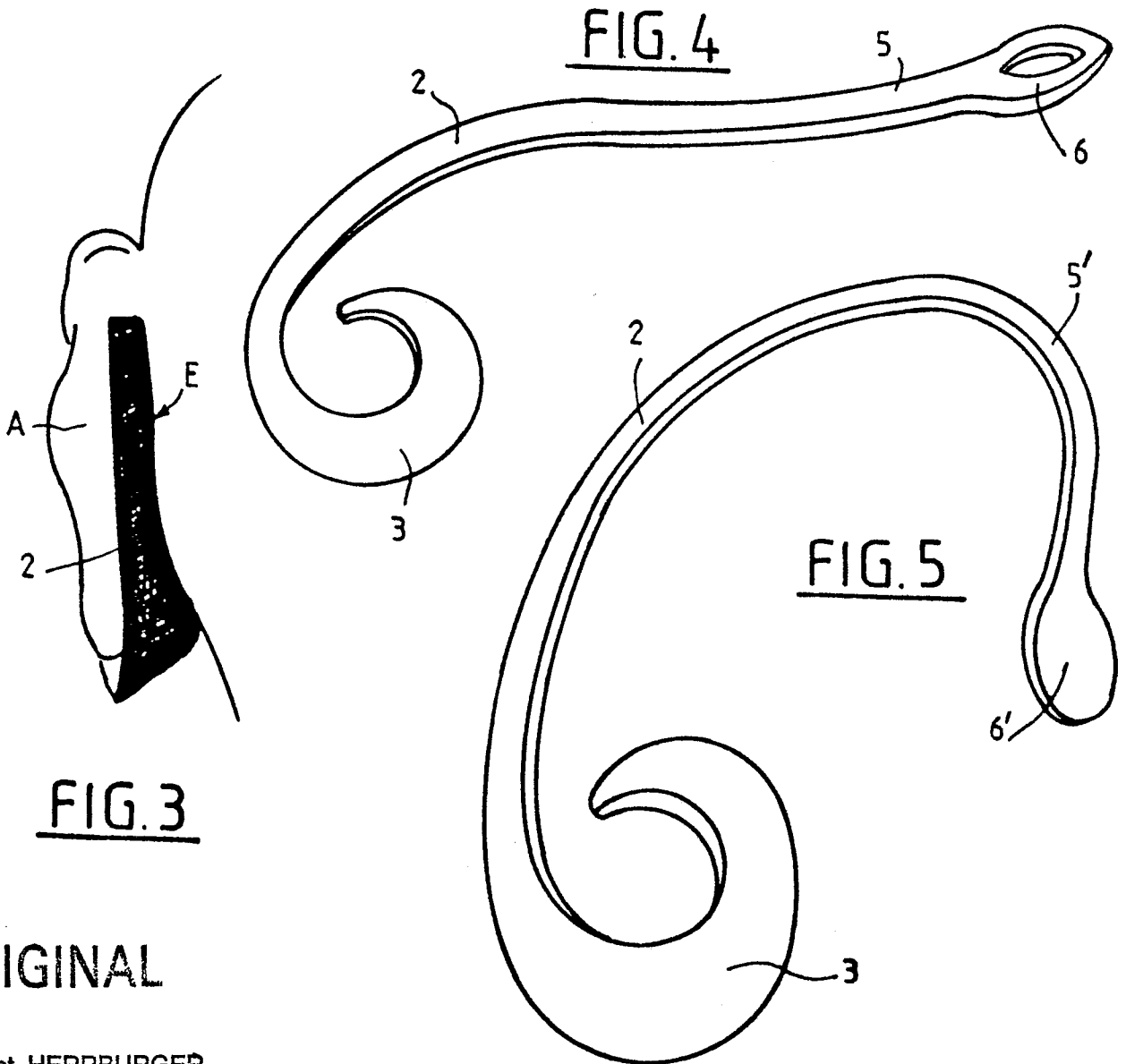
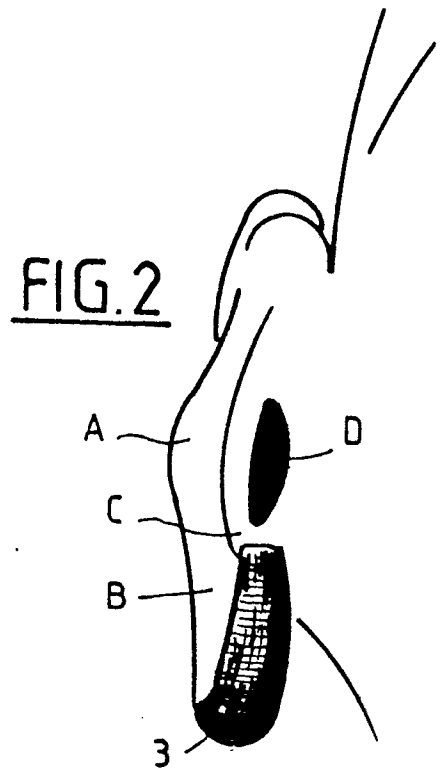
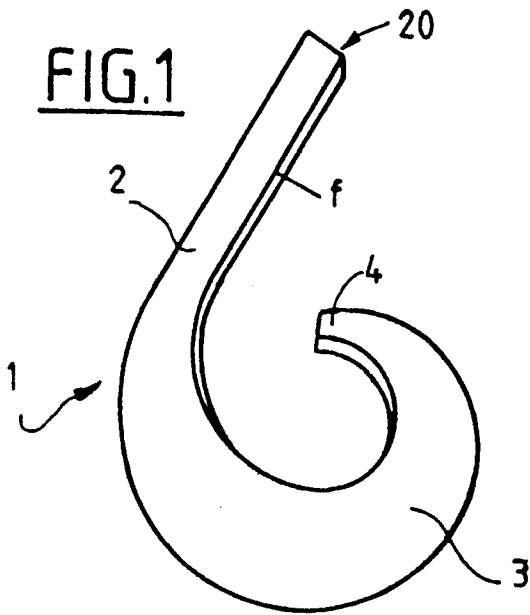
2°) Boucle d'oreille selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est en métal, notamment en argent massif.

3°) Boucle d'oreille selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que la boucle de fixation (3) est gauchie, notamment en forme d'hélice.

4°) Boucle d'oreille selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la branche de maintien (2) se prolonge à son extrémité (20) opposée à la boucle de fixation (3), par une branche d'équilibrage (5, 5') s'étendant en avant de l'oreille (A) de l'utilisatrice, le cas échéant, jusqu'à la joue de celle-ci.

5°) Boucle d'oreille selon la revendication 4, caractérisée en ce que la branche d'équilibrage (5') est recourbée vers le bas.

0269483



ORIGINAL

Cabinet HERRBURGER



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	FR-A-2 256 737 (S.A.R.L. 750/1000) * En entier * ---	1,3	A 44 C 7/00
X	US-A-4 282 721 (S.A. ROACH) * Colonne 1, lignes 28-68; colonne 2, lignes 1-10,28-68; colonne 3, lignes 1-28; figures * ---	1-5	
X	GB-A- 7 563 (R.H. THORNTON)(A.D. 1911) * Page 2; figures * -----	1,3-5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 44 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 09-02-1988	Examineur GARNIER F.M.A.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			